

Le modèle 3 n'est pas compatible avec les fiches ECTS dont les ActAp sont des parties !
Révoquer le paradigme "par parties" au niveau de Proeco ou Éditer la fiche et choisir un modèle 1 ou 2.

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie sociale			
Code	11_SOAS2B15ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernard CONTER (bernard.conter@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours participe aux objectifs généraux de la formation d'assistants sociaux notamment par la compréhension de l'environnement socio-économique et le développement d'un savoir critique.

Les objectifs du cours sont :

- Compréhension des mécanismes fondamentaux de l'économie (en lien avec les autres cours d'économie du cursus)
- Compréhension et analyse des mécanismes producteurs d'inégalités
- Compréhension du rôle régulateur et correcteur de l'Etat

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- restituer les connaissances acquises au cours
- établir des comparaisons et établir des liens entre les différents thèmes abordés
- exposer sa pensée de façon claire et argumentée
- utiliser les techniques (lecture de graphique, calculs, lecture de tableaux) vues au cours dans des exercices concrets.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours comprend trois parties, correspondants aux objectifs énoncés ci-dessus.

La première partie porte sur les notions de richesse et de bien-être, du rôle de l'Etat et présente l'importance sociale et économique de la protection sociale.

La deuxième partie propose une analyse de l'évolution des politiques économiques en Belgique depuis la seconde guerre mondiale. Il s'agit de montrer les différences d'objectifs et de contenu des politiques au cours du temps afin de construire un regard critique sur les politiques actuelles.

La troisième partie concerne la mesure des inégalités sociales et des limites de l'Etat providence. Les thèmes de l'emploi et de la pauvreté sont abordés en priorité mais d'autres thématiques peuvent également être abordées (école, santé, logement...).

Le cours abordera également des questions d'actualité en lien avec ces grandes parties, et ce, tout au long du cours.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral et exercices pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions-réponses

Ouvrages de référence

Savage, R. (2008). *Histoire inédite de l'économie en Belgique de 1945 à nos jours*. Charleroi : Couleur Livres -L'autre économie.

(Disponible au Centre de Documentation-Bibliothèque)

Supports

Portefeuille de lectures distribué en début de cours et documents d'actualité distribués en cours de quadrimestre.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Lors de l'examen, l'étudiant-e devra être capable de :

- restituer les éléments théoriques présentés au cours
- comprendre et utiliser les outils techniques du cours (méthodes de calcul, lectures de tableaux et de graphiques)
- sélectionner une source (un graphique ou tableau parmi un ensemble) la plus adéquate pour aborder une problématique
- décrire (objet, période, sujet, unité, période,...), analyser, commenter et comparer les graphiques et tableaux analysés au cours ou des sources similaires
- pour tous ces objets, exprimer sa pensée de façon claire et structurée.
- construire un positionnement personnel et professionnel en regard des faits d'actualité traités au cours.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).